Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement SAINT-MALO
Canton : PLEINE-FOUGÈRES

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20261109-2026_08_08_13-DE

COMMUNE DE SOUGEAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU **9 NOVEMBRE 2026**

Date convocation	Date d'affichage	Nombres de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
30 octobre 2026	13 novembre 2026	15	12	14

Le **neuf novembre** deux mil **vingt-six**, à **vingt** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 30 octobre 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Éric HAMEL, Maire.
Etaient présents : MM. Éric HAMEL, Karine LEUTELLIER, Anne BECKER, Marine HEUDES, Serge ANDRE, Maël BODIN, Elodie MOULIN, Stéphanie RACLE, Sébastien HILPRON, Michel ROQUAIS, Marie THEBAULT, Jean-Philippe LIARD
Présents par procuration : Mme Nathalie GERARD a donné procuration à Anne BECKER, M. Patrice LEJEANVRE a donné procuration à Michel ROQUAIS
Absente excusée : Mme Lisa-Marie COUSIN
Absent :
Secrétaire de Séance : M. Jean-Philippe LIARD
Date d'affichage : 13/11/2026
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes
le : 13/11/2026
et publication ou notification
du : 13/11/2026

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 20h10

Délibération N°2026-08-08/13 :

OBJET : ALIÉNATION D'UNE EMPRISE DU CHEMIN RURAL SITUÉ AU LIEU-DIT « LE MOTTAY »

Vu le Code rural et de la pêche maritime, et notamment son article L. 161-10 ;
Vu la délibération n° 2026-01-09/09 du 12 janvier 2026 autorisant le lancement de la procédure d'enquête publique préalable à l'aliénation de l'emprise du chemin rural située au lieu-dit Le Mottay ;
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 1er au 17 septembre 2026 ;
Vu les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur ;
Considérant que l'emprise concernée n'est plus affectée à l'usage du public ;
Considérant que cette emprise ne permet pas d'assurer la continuité avec une autre voie ;
Considérant que les parcelles cadastrées section ZO n° 153, 210, 211, 212 et 213 constituent une même unité foncière appartenant à un seul et même propriétaire ;
Considérant que la procédure d'enquête publique préalable à l'aliénation a été régulièrement menée et qu'elle a recueilli un avis favorable du commissaire enquêteur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE de procéder à l'aliénation de l'emprise du chemin rural située au lieu-dit « Le Mottay », au profit des propriétaires riverains, Monsieur et Madame Ludovic BOISSEL, demandeurs de cette acquisition ;**
- **FIXE le prix de vente à 0.50 € par mètre carré, le montant total étant calculé en fonction de la superficie exacte de l'emprise, après mesurage et établissement du document d'arpentage par un géomètre mandaté par les pétitionnaires ;**
- **PRÉCISE que les frais de géomètre, d'établissement du document d'arpentage, ainsi que les frais et honoraires notariaux seront intégralement à la charge de Monsieur et Madame Ludovic BOISSEL ;**

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20261109-2026_08_08_13-DE

- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette aliénation et à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous les documents afférents à cette opération.**

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le secrétaire de séance

Jean-Philippe LIARD

Le Maire

Eric HAMEL

MAIRIE DE SOUGEAL 35370